



Saisir du mobilier chez un particulier, qui ne lui appartient pas

Par **pyzztueay**, le **01/06/2013 à 09:42**

[fluo]Bonjour[/fluo]rnd'un commun accord ,je prête tout le mobilier à un ami ,façon pour moi de le stocker en un lieu sec et qu'il garde sa valeur .cet ami se trouve en difficulté . Menacé de saisie . peut t-on lui saisir des meubles qui m'appartiennent , des meubles dont il n'est que l'utilisateur . mais qui sont bel et bien à moi .rn[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **Lag0**, le **01/06/2013 à 10:04**

Bonjour,rnAvez-vous signé un document pour le prêt de ces meubles ?rnCar en l'absence de document, en matière de meubles, possession vaut titre, ce qui signifie que votre ami est censé être le propriétaire de ces meubles qui se trouvent chez lui.

Par **chaber**, le **01/06/2013 à 10:30**

bonjour,rnrnbonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre

Par **pyzztueay**, le **01/06/2013 à 13:14**

non pas signé de document mais sa peut toujours ce faire

Par **moisse**, le **01/06/2013** à **19:55**

Avec un moteur de recherche vous aurez des renseignements sur l'item : "distraction mobiliare".